

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.01065**

**MARCHÉ POUR LA RÉALISATION DE CONTRÔLES  
EXTÉRIEURS SUR LES OUVRAGES MÉTALLIQUES ET  
BÉTONS DU BARRAGE DE LAVALETTE- LOT N°01-  
CONTRÔLES EXTÉRIEURS SUR LES OUVRAGES  
MÉTALLIQUES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 2123-1 1° et R 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à un marché pour la réalisation de contrôles extérieurs sur les ouvrages métalliques et les bétons du barrage de Lavalette décomposé en 2 lots, lot 1 - contrôles extérieurs sur les ouvrages métalliques organisée par Saint-Etienne Métropole du 03/09/2024 au 27/09/2024 à 12h00, ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Saint-Etienne Métropole et sur le site MarchésOnline,

CONSIDERANT que les offres remises par les 2 candidats suivants pour le lot 1 sont conformes :

- Institut de Soudure Industrie – ZI Paris Nord 2 – 90 rue des Vanesses – 93420 Villepinte,
- Socotec Infrastructure SASU – Immeuble Mirabeau – 5, place des Frères Montgolfier 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : la valeur technique pondérée à 50 %, et le prix des prestations pondéré à 50 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse du lot 1 que l'offre de la société Institut de Soudure industrie est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché relatif à la réalisation de contrôles extérieurs sur les ouvrages métalliques et les bétons du barrage de Lavalette, lot 1 – contrôles extérieurs sur les ouvrages métalliques, est conclu avec la société Institut de Soudure Industrie sise Zi Paris Nord, 90 rue des Vanesses, 93420 Villepinte Siret n°41472896400019 pour un montant estimé de 58 895.00 € HT.

**ARTICLE 2**

La durée globale prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 4 ans et démarre à la notification du marché.

**Envoyé en préfecture via DOTELEC -**  
**Reçu en préfecture le 19 novembre 2024**  
**Publié le 19 novembre 2024**  
**ID : 99\_AU-042-244200770-20241119-C20240106510**

**ARTICLE 3**

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement. Les prix du marché sont révisables trimestriellement.

**ARTICLE 4**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget Eau Potable, 2014- REGEB-9.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 19/11/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX